

Commune mixte de Plateau de Diesse Communes de Nods & de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



Arrondissement

Procédure de participation

Adaptation du plan sectoriel pour le réseau de voies cyclables – procédure de participation

En vertu de l'article 58 de la loi sur les constructions (LC, RSB 721.0) qui régit la participation, les adaptations prévues au plan sectoriel pour le réseau de voies cyclables (anciennement « Plan sectoriel pour le trafic cycliste ») sont soumises à la population. La mise à l'enquête publique et la procédure de participation auront lieu du lundi 12 août au lundi 23 septembre 2024.

Pendant cette période, toutes les personnes intéressées sont invitées à prendre position via la plateforme de participation numérique du canton de Berne. Le plan sectoriel contenant les adaptations prévues, les documents d'accompagnement ainsi que le lien vers la plateforme de participation sont disponibles dès le lancement de la procédure à l'adresse suivante :

<https://filesharing.bvd.be.ch/index.php/s/GaTwy8cxRKyc7pf>

Ces documents peuvent également être consultés, aux horaires d'ouverture habituels (une annonce préalable peut être requise), auprès de l'Office des ponts et chaussées dans les lieux de dépôt suivants :

- OPC, Centre de prestations, Reiterstrasse 11, 3011 Berne
- OPC, Arrondissement d'ingénieur en chef I, Schorenstrasse 39, 3645 Gwatt (Thoune) (Lu-Je a.m. et p.m., Ve a.m.)
- OPC, Arrondissement d'ingénieur en chef II, Schermenweg 11, 3001 Berne (annonce préalable requise)
- OPC, Arrondissement d'ingénieur en chef III, rue du contrôle 20, 2501 Bienne
- OPC, Service pour le Jura bernois, Grand Nods 1, 2732 Loveresse (annonce préalable requise)
- OPC, Arrondissement d'ingénieur en chef IV, Dunantstrasse 13, 3400 Berthoud (annonce préalable requise)

Une fois examinées, les remarques et propositions soumises dans le cadre de la procédure de participation feront l'objet d'une réponse dans le rapport de participation. Les adaptations apportées au plan sectoriel entreront en vigueur par décision du Conseil-exécutif. La Direction des travaux publics et des transports (DTT) publiera ensuite la nouvelle version du plan sectoriel.

Berne, le 12 août 2024

Office des ponts et chaussées du canton de Berne



La Neuveville

Place du Marché 3 | 2520 La Neuveville

www.laneuveville.ch

Avis construction

Requérants : Messieurs Marc Lenggenhager et Michael Cowhie, Joran 7, 2000 Neuchâtel.

Emplacement : parcelle N° 309, au lieu-dit : « Place de la Liberté 1 », commune de La Neuveville.

Projet : remplacement des fenêtres existantes avec des fenêtres sur cadre en pin massif avec deux vantaux dont un oscillant-battant et croisillons comme existants.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : PQ « Vieille Ville ».

Recensement arch. : ensemble bâti A, objet C, digne de protection, protégé par décision ACE du 13.6.1990.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 8 septembre 2024 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 9 août 2024.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis construction

Requérants : Claude Evard, chemin de Vervas 2, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Pärli AG, rue Johann-Renfer 4, 2504 Bienne

Emplacement : Parcelle 376, rue de l'Hôpital 1, commune de La Neuveville

Zone : Plan de quartier Vieille Ville

Zones/périmètres protégés : Site archéologique classé
Périmètre ISOS 1, obj. de sauvegarde A
Recensement architectural, Ensemble bâti A La Neuveville, Le centre médiéval
Périmètre de consultation OPAM

Objet protégé : Objet C
Digne de protection

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur intérieure

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, soit du 9 août 2024 au 9 septembre 2024. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 9 août 2024

Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérants : Daniel Rutz, rue de l'Hôpital 3, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Pärli AG, rue Johann-Renfer 4, 2504 Bienne

Emplacement : Parcelle 375, rue de l'Hôpital 3, commune de La Neuveville

Zone : Plan de quartier Vieille Ville

Zones/périmètres protégés : Site archéologique classé
Périmètre ISOS 1, obj. de sauvegarde A
Recensement architectural, Ensemble bâti A La Neuveville, Le centre médiéval
Périmètre de consultation OPAM

Objet protégé : Objet C
Digne de protection

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur intérieure

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, soit du 9 août 2024 au 9 septembre 2024. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 9 août 2024

Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérants : Ludmilla Schlaefli, chemin des Lorettes 10b, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Ludmilla Schlaefli, chemin des Lorettes 10b, 2520 La Neuveville

Emplacement : Parcelle 941, chemin des Lorettes 10b, commune de La Neuveville

Zone : Zone d'habitation H2

Zone de protection : Inventaire fédéral des paysages

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Changement d'affectation de l'atelier en habitation

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, soit du 9 août 2024 au 9 septembre 2024. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 9 août 2024

Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérants : Christiane et Robert Schlaefli-Hefler, Sentier des Cibles 1, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : STE Energy, rue Daniel-Jeanrichard 32, 2400 Le Locle

Emplacement : Parcelle 634, Sentier des Cibles 1, commune de La Neuveville

Zone : Zone agricole

Zone de protection : Zone de danger faible
Périmètre de protection du vignoble
Périmètre de protection archéologique N° 24
ISOS Périmètre I obj. de sauvegarde a

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Installation de 16 panneaux solaires photovoltaïques en sur imposé

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, soit du 9 août 2024 au 9 septembre 2024. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 9 août 2024

Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérants : Christine Houlmann, chemin du Tirage 1, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Christine Houlmann, chemin du Tirage 1, 2520 La Neuveville

Emplacement : Parcelle 184, chemin du Tirage 1, commune de La Neuveville

Zone : Plan de quartier «Vieille Ville»

Zone de protection : Plan d'alignement secteur Ouest Recensement architectural

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Réfection de la toiture et installation d'un vélux
La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, **soit du 9 août 2024 au 9 septembre 2024**. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 9 août 2024

Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérants : Johan Marcon, Pain-Blanc 13, 2000 Neuchâtel et Sven Geiser, Longins 10, 2087 Cornaux

Auteur du projet : Johan Marcon, Pain-Blanc 13, 2000 Neuchâtel et Sven Geiser, Longins 10, 2087 Cornaux

Emplacement : Parcelle 218, Faubourg 2, commune de La Neuveville

Zone : Plan de quartier «Vieille Ville»

Objet protégé : Digne de protection

Recensement arch. : Ensemble bâti B, Objet C

Dérogação : Art. 64 al. 1 CO

Zone de protection : ISOS

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Assainissement et rafraîchissement des murs et plafonds à cause de leur mauvais état à la suite d'anciens travaux faits par l'ancien propriétaire

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, **soit du 9 août 2024 au 9 septembre 2024**. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 9 août 2024

Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérants : Nayda et Matthieu Cochet, chemin du Tirage 26a, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : My architectes Sàrl, rue de la Gare 6a, 2035 Corcelles

Emplacement : Parcelle 289, rue des Fossés 12, commune de La Neuveville

Zone : Plan de quartier Vieille Ville

Objet protégé : Digne de protection

Recensement arch. : Objet C

Zone de protection : ISOS

Ensemble bâti A (La Neuveville, le centre médiéval)

Périmètre de protection archéologique N° 255

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Isolation de la toiture depuis l'intérieur, réfection et peinture des façades

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, **soit du 16 août 2024 au 16 septembre 2024**. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 16 août 2024

Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérants : Vögeli Dominique et Roberte, Rütistrasse 26, 6375 Beckenried

Auteur du projet : Plage 8, ch. des Maladières 22, 2022 Bevaix

De Gré Sàrl, Trois-Portes 18, 2000 Neuchâtel

Emplacement : Parcelle 943, chemin des Lorettes 12, commune de La Neuveville

Zone : Zone d'habitation H2

Zone de protection : Inventaire fédéral des paysages

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Rénovation, transformation et modification des accès, habitations existantes

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, **soit du 16 août 2024 au 16 septembre 2024**. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 16 août 2024

Municipalité de La Neuveville

Modification du permis de construire N° PC 12/2021 accordé le 27 décembre 2021

Requérante : Municipalité de La Neuveville, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Monsieur Steve Sambiagio, architecte HES, Rue du Pont-de-Vaux 30, 2525 Le Landeron.

Emplacement : parcelle N° 124, au lieu-dit : «Chemin de la Blanche-Eglise 8», commune de La Neuveville.

Projet : transformation et agrandissement du pavillon du cimetière comprenant la transformation des deux chambres mortuaires, la création d'un local de recueillement, d'une terrasse couverte et de deux WC dont un accessible en fauteuil roulant.

Modification : modification des dimensions de la construction, de l'emplacement et de la taille des portes et fenêtres, de l'organisation intérieure du pavillon funéraire ainsi que mise en place de deux éléments de climatisation à l'extérieur, en façade Nord du bâtiment.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : ZBP G Blanche-Eglise et cimetière.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 15 septembre 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary. Courtelary, le 16 août 2024.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis aux propriétaires de chiens

Les propriétaires de chiens âgés de six mois ou plus au 1^{er} août 2024 sont astreints au paiement de la taxe des chiens. Nous invitons les propriétaires ne s'étant pas encore annoncés à le faire auprès de la Police administrative.

En vertu du Règlement de police administrative, il est rappelé ce qui suit :

- Les propriétaires ou détenteurs de chien, sont tenus de les déclarer au bureau de la police administrative, où, une médaille leur sera délivrée ;
- La taxe annuelle (CHF 75.-) est due pour chaque chien. La caisse municipale se charge d'envoyer les factures aux propriétaires.

Si vous deviez vous séparer de votre chien ou si celui-ci devait décéder, nous vous prions de nous le communiquer.

Les changements de propriétaire ou les décès doivent également être annoncés **par le propriétaire à AMICUS** soit par téléphone au 0848 777 100 ou par mail à info@amicus.ch. L'annonce à la commune ne suffit pas. Les changements d'adresse sont annoncés par la commune à Amicus.

Par la même occasion, quelques directives, reprises du Règlement susmentionné, vous sont énumérées :

- Celui qui détient des animaux est tenu de leur assurer des conditions d'hygiène et de soins répondant aux impératifs de la protection des animaux.
- Les animaux doivent être gardés et surveillés de manière qu'ils n'incommodent d'aucune façon le voisinage.
- **En ville et sur le domaine bâti, les chiens seront tenus en laisse.** A l'extérieur du domaine bâti, les chiens doivent rester constamment à la vue et sous le contrôle de la personne qui en a la garde. **Leurs déjections seront enlevées par le détenteur.**

En vertu des dispositions du Code des Obligations, **les détenteurs de chiens sont responsables du dommage causé par leurs animaux** (voir art. 56 CO).

Toute infraction aux prescriptions ci-dessus est passible d'une amende. Merci de vous y conformer.
Police administrative

Municipalité de La Neuveville

Les Infos du Municipal – 16 août 2024

Sortie des aînés de La Neuveville du 26 juin 2024

Pour notre sortie annuelle 2024, nous avons décidé de renouer avec une sortie en car. Après un excellent repas pris au restaurant du Casino de Morges et où nous avons été accueillis très chaleureusement, nous nous sommes rendus au Château de Vullierens. Par chance, le temps a été presque clément, seules quelques gouttes de pluie nous ont accompagné-e-s, par intermittence, durant cette journée. La visite guidée des jardins a été très instructive, tant pour ses fleurs, que pour les magnifiques œuvres d'art qui jalonnent le parc. La saison des Iris était terminée, mais les lys et les rosiers en fleurs sont magnifiques à voir et le parc grandiose. Les jardins peuvent se visiter avec ou sans guide. Aucun incident n'est venu perturber cette belle sortie, malgré les intempéries qui ont fait beaucoup de dégâts à Morges, le jour précédant notre venue. Nous ne pouvons que conseiller aux lecteurs du Courrier de faire une petite virée dans ce magnifique endroit. Un grand merci à tous les participants pour votre bonne humeur, vos gentils messages de remerciement et à l'année prochaine pour de nouvelles aventures !



Reprise du travail du Conseil Municipal

Depuis le 5 août 2024, l'horaire habituel des bureaux de l'administration communale a été rétabli et le Conseil municipal a repris ses travaux le 12 août 2024 puis le 19 août 2024 et ensuite, au rythme d'une séance tous les 15 jours afin de respecter le calendrier établi en début d'année.

Festivités du 1^{er} août – Société de Développement de La Neuveville (SDN) – Remerciements

La Fête nationale a été célébrée le 1^{er} août dernier dans notre fabuleuse cité, en offrant, comme ces dernières années, un concept différent de festivités aux habitants et visiteurs venant habituellement voir les feux d'artifices. Cet événement a été organisé par la Société de Développement de La Neuveville (SDN). Débutant au « Bordu » par de la restauration et des animations musicales suivies par quelques discours officiels, les festivités se sont poursuivies par un spectacle nocturne de feu et de musique alliant de multiples effets pyrotechniques et une scénographie hors norme, produit par une troupe qui a pris possession de la place du Marché. Le spectacle s'est ainsi achevé par l'allumage du bûcher du 1^{er} Août au bord du lac, assuré par le Service communal de la voirie. Le Conseil municipal tient à féliciter chaleureusement la Société de Développement, ses membres et les collaborateurs de la voirie pour l'organisation de cet événement national différent et envoûtant, qui a encore une fois de plus eu un grand succès qui a tenu en haleine plus de 700 spectateurs et spectatrices.

Défi-brillateurs a La Neuveville

La Commune de La Neuveville dispose de 9 défibrillateurs sur son territoire. Ils se trouvent :

- Place de la Liberté, installé sur un support, devant le bâtiment de la Mairie, côté nord ;
- Place de la Gare 3, installé sur un support, devant l'entrée du Centre des Epancheurs ;
- Chemin de la Plage 10, contre la station de pompage sur la façade sud, côté est. En face du mur du Restaurant de la Plage ;
- Chemin de St-Joux 22, à l'intérieur du bâtiment du Restaurant du Nénuphar, sur le mur droit à l'entrée.
- Chemin du Signolet 8, sur la face gauche du mur, à l'entrée extérieure de la halle de gymnastique de l'école primaire et enfantine.
- Chemin des Prés-Guëtins 17, sur la face gauche du mur, à l'entrée extérieure de la halle de gymnastique du Collège du district.
- Route du Vignoble 21, placé à l'extérieur du bâtiment du service de l'équipement, sur la face sud, face à la Cave de Berne.
- Rue des Mornets 25, placé sur le mur nord de la station de couplage.
- Schafisweg 39 à Chavannes, placé contre le mur, à côté de la station transformatrice de Chavannes.



Ces appareils sont à utiliser en cas d'arrêt cardio-respiratoire uniquement. Après avoir décroché l'appareil de son boîtier, appuyez sur « Push to Call », un/une opérateur/trice du 144 indique les directives à suivre, étape par étape. Les défibrillateurs sont directement reliés à un centre d'appels d'urgences 24/24 et 7j/7. Des panneaux en français, en allemand et en anglais avec les instructions d'utilisation sont placés à côté de chaque appareil.

À NOTER! Pour prévenir les utilisations abusives, chaque défibrillateur est placé dans un boîtier antivol mis sous alarme.

Votre Conseil Municipal



Plateau de Diesse

La Chaîne 2 | 2515 Prêles
www.leplateaudediesse.ch

Horaires 2024 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU JEUDI DE 8H À 11H30 ET DE 13H30 À 16H
VENDREDI DE 8H À 11H30

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant:

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8h - 11h30	14h - 18h
Mardi	10h - 11h30	Fermé
Mercredi	10h - 11h30	Fermé
Jeudi	8h - 11h30	14h - 16h
Vendredi	10h - 11h30	Fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes:

Adresse postale: Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles
Adresse e-mail: info@leplateaudediesse.ch
Téléphone: 032 315 70 70
Site internet: www.leplateaudediesse.ch

En 2024, l'administration sera fermée aux dates suivantes:

Jours	Du	Au	Raison
Lundi	23.12.2024	02.01.2025	Fermeture in d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10h30 – 11h30	16h30 – 18h30	9h – 11h30

Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

PASSAGE DU BIBLIOSUB À DIESSÉ, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 3^e trimestre 2024

Stationnements

Diesse: Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h et 11h45
Prêles: A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15
Lamboing: A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30
17 août, 31 août, 14 septembre, 28 septembre

L'administration communale

Avis de construction

Requérant: M. Kenan Morina, Seevorstadt 26, 2502 Bienne

Auteur du projet: KD Architecture SA, M. Danael Kipfer, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan

Propriétaire foncier: M. Jean-Pierre Diserens, c/o FIDURHONE SA, Case postale 3262, 1211 Genève 3

Projet: Remplacement de plusieurs fenêtres, isolation de la toiture, pose d'une installation photovoltaïque, isolation périphérique du bâtiment et changement d'affectation en habitation principale, Chemin des Saigneules 41, parcelle 2626, village de Prêles

Zone: Agricole

Dérogation: à la LAT, selon rapport à venir de l'OACOT

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 16 août au 15 septembre 2024, publication dans la FO du 21 août 2024. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 16 août 2024
Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant: M^{me} Adelheid Schöni, Vue des Alpes 10, 2515 Prêles

Auteur du projet: M. Max Basler, Bachstrasse 15, 5000 Aarau

Propriétaire foncier: M^{me} Adelheid Schöni, 2515 Prêles

Projet: Isolation de la façade et du toit, pose d'une installation photovoltaïque, construction d'un jardin d'hiver et d'une serre non chauffée avec terrasse et pergola, construction d'une entrée au Nord et agrandissement des fenêtres Sud, Vue des Alpes 10, parcelle 2493, village de Prêles

Zone: H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 16 août au 15 septembre 2024. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 16 août 2024
Secrétariat communal

Sentier des sculptures

L'équipe du sentier des sculptures de Lamboing propose

À PAS DE LOUP
soirée contes et souper

Avec Corine Müller, conteuse

Nadine Laperrouza, alto

samedi 17 août 2024

17h sur la plate-forme du sentier

puis montée à la Bergerie du Haut pour le repas

Réservation obligatoire - Prix: 30.- sans les boissons à payer sur place Inscriptions et renseignements auprès de Thomas Perrenoud

079 786 95 37 – th.perrenoud@gmail.com

En cas de pluie, toute la soirée se déroulera à la Bergerie du Haut.

Courts de tennis rénovés à Prêles

C'est avec plaisir que le Conseil communal annonce la remise en état des terrains de tennis de Prêles. Ces derniers sont accessibles à tous gratuitement.

Près de ces courts, se trouve un local comprenant un vestiaire, une cuisinette, une douche et une toilette. Si une citoyenne ou un citoyen souhaite pouvoir utiliser ce local, merci de contacter la commune. Il pourra l'utiliser gratuitement.

Pour les personnes n'étant pas domiciliées dans la commune, il est également possible d'utiliser le local mais un montant de CHF 100.- sera encaissé pour la belle saison soit pour une durée de 6 mois.

Set et match!

Le Conseil communal

Déchetterie de Diesse - Ramassage annuel de déchets spéciaux concerne les villages de Diesse, Lamboing, Nods et Prêles

Le samedi 14 septembre de 9 h à 11 h 30, vous aurez la possibilité de venir déposer vos déchets spéciaux. Ces déchets sont par exemple des produits chimiques, des médicaments, des thermomètres au mercure, des restes de peinture et des sprays, des produits phytosanitaires, des produits de traitement du bois, des produits ménagers, des liquides toxiques, des accus et batteries, etc.

En raison des risques qu'ils présentent pour l'environnement, les déchets spéciaux nécessitent un traitement particulier et ne doivent en aucun cas être jetés à la poubelle ou dans les toilettes.

Les déchets spéciaux des ménages doivent en priorité être remis aux fournisseurs.

Un prix de Fr. 5.-/kg, sera encaissé directement sur place.

Un grand merci pour votre collaboration.

Les administrations communales de Nods et de Plateau de Diesse

Course de la Solidarité

Vendredi 16 août 2024, Prêles, 13^e édition

Course 10,6km / marche nordic 6km

Chaque foulée, chaque pas compte, donnons de l'espoir en Ouganda.

Infos et inscriptions: www.coursedelasolidarite.ch

Élections communales

2 membres du Conseil communal pour la législature 2022 - 2025

L'art. 40 du Règlement concernant les votations et les élections aux urnes de la Commune mixte de Plateau de Diesse dispose que «lorsque le nombre de candidats ne dépasse pas le nombre de sièges à pourvoir, le Conseil communal proclame élus tacitement tous les candidats». Deux candidates au Conseil communal ont déposé leur liste dans le délai imparti. Il s'agit de:

PASQUIOU CACCIOPPOLI Anne, 1972, Diesse

WELSON Paméla, 1983, Diesse

Dans sa séance du 12 août 2024, le Conseil communal a proclamé comme valable les élections tacites de M^{mes} Anne Pasquiou Caccioppoli et Paméla Welson, en qualité de Conseillères communales.

Voies de recours

Ces élections sont soumises au droit de recours défini par les arts 60 et suivants de la Loi sur la procédure et la juridiction administrative (LPJA; RSB 155.21). Un recours peut donc être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois dans un délai de 10 jours, le délai commençant de courir à compter de la date de publication de l'élection tacite (art. 67 LPJA). Le recours sera produit par écrit, en deux exemplaires, et conformément aux arts. 32 ss LPJA, il contiendra les conclusions et les motifs; les éventuels moyens de preuve y seront joints.

Prêles, le 16 août 2024

Le Conseil communal

Fuites d'eau sur le réseau d'eau potable

Contrôle de vos robinets, chauffe-eaux, WC et conduites privées!

Nous avons constaté des pertes d'eau dans notre réseau d'eau potable. Celles-ci pourraient être dues à des robinets, des chauffe-eaux, des WC ou des conduites privées qui fuient. Nous prions donc tous les citoyens de bien vouloir contrôler leurs installations et les réparer si nécessaire.

Un grand merci pour votre collaboration.

L'administration communale

Votations Fédérales, Cantonales - Dimanche 22.9.2024

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le dimanche 22 septembre au bureau de vote de 10 h à 12 h.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, en temps voulu. Il peut aussi être déposé dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, jusqu'au samedi 20 h.

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance, mais ne doivent en aucun cas servir au dépôt d'autres documents pour la commune.

ATTENTION:

1. Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte!

2. Pour rappel, seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtré, avec la petite enveloppe contenant les bulletins.

Présidence: M. Dominique Sunier

Administration: M^{me} Mélanie Kiener

Bureau de vote - Dimanche 22 septembre 2024 de 9 h 45 à 12 h

Membres: M^{me} Céline Lack

M. Alain Kasteler

Suppléant: M. Thomas Lachat

Bureau de dépouillement - Dimanche 22 septembre 2024 dès 10 h

Membres: M. Stéphane Kinkio

M^{me} Helene Kung

M^{me} Chantal Le Boul'ch

M. Xavier Iseli

M. Jérôme Läufer

M. Lehmann Philippe

M. Patrick Jäggi

M^{me} Jessica Lecomte

Suppléantes: M^{me} Maude Lemoine

M^{me} Mendy Leuenberger

L'administration communale

Mise à l'enquête de l'œuvre cadastrale, Plateau de Diesse - Lot 5

Les zones forestières de la commune ont fait l'objet d'une nouvelle mensuration.

Le plan du registre foncier, le plan de nomenclature avec le répertoire des noms correspondant et les autres extraits du catalogue des données établis en vue de la tenue du registre foncier sont mis à l'enquête

du vendredi 16 août 2024
au dimanche 15 septembre 2024

Les documents peuvent être consultés à l'administration communale, La Chaîne 2, à Prêles (loi cantonale sur la géoinformation [LCGé], article 38).

Il n'y a pas de mutations en suspens au moment de l'enquête.

Toute personne touchée dans ses intérêts dignes de protection peut participer à la procédure en attirant l'attention de la commune, par écrit, sur les erreurs et les lacunes de la mensuration pendant la mise à l'enquête (LCGé, article 39).

Monsieur Stegemann, ingénieur géomètre, se tiendra à disposition pour répondre aux éventuelles questions

le lundi 9 septembre 2024 de 16 h à 18 heures

à l'administration communale, La Chaîne 2, à Prêles, salle des commissions 2^e étage.

Une fois les oppositions liquidées, l'œuvre cadastrale sera approuvée par l'Office de l'information géographique du canton de Berne, ce qui confèrera au plan du registre foncier le caractère de document officiel au sens de l'article 9 du Code civil

(ordonnance sur la mensuration officielle [OMO], article 29).

Le délai pour déposer une opposition ou une remarque est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 16 août au 15 septembre 2024, publication dans la FO du 21 août 2024. Les oppositions ou remarques dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 16 août 2024

Le Conseil communal

Congélateur public à Diesse

Sont à votre disposition des casiers de:

- 100 litres à CHF 50.- par année
- 150 litres à CHF 75.- par année
- 200 litres à CHF 100.- par année

En cas d'intérêt ou si vous souhaitez des renseignements complémentaires, il vous suffit de nous appeler au 032 315 70 70 ou de nous adresser un courriel à info@leplateaudediesse.ch.

L'administration communale

Avis aux détenteurs d'animaux

En vertu des dispositions du Règlement de police communale, nous tenons à rappeler aux détenteurs d'animaux quelques principes à appliquer impérativement: Art. 27, al. 4

Les propriétaires d'animaux sont tenus pour responsables si les déjections de leurs bêtes souillent des installations publiques.

Art 45

¹ Les propriétaires de chiens doivent veiller à ce que leurs animaux ne souillent ni n'endommagent les bâtiments, les installations sportives et celles situées dans les parcs, les places de jeu, les jardins privés et les cultures agricoles.

² Si un chien fait ses besoins en dehors des endroits appropriés, les excréments doivent être immédiatement enlevés par son propriétaire.

Art. 81, al. 2

Les animaux doivent être gardés de manière à ce que personne ne soit importuné par les bruits, odeurs ou déjections dont ils sont à l'origine ni par leur comportement. Ils ne doivent en outre mettre en danger ni les personnes, ni les autres animaux, ni les choses et ne pas leur nuire.

Nous prions instamment les personnes concernées de bien vouloir se conformer strictement à ces quelques prescriptions, ce dont nous les remercions d'avance. Toute infraction à ces dispositions est passible d'une amende d'un montant maximal de CHF 5'000.-, conformément à l'art. 90, al. 1 du Règlement de police communale.

L'administration communale

Un village en musique

Cortège fête villageoise Lamboing 25 août 2024:

Vous êtes une entreprise, un indépendant, un particulier, un groupe d'ami, ... et vous souhaitez participer au cortège de la fête villageoise de Lamboing le dimanche 25 août?

Alors n'hésitez pas à prendre contact par email à fvplateau@gmail.com ou par téléphone au 079 312 37 28

Le comité d'organisation compte sur vous pour faire vivre ce cortège et en mettre plein les yeux au public!

Un village en musique

TroChou à jouets et vêtement avec Go ETT

Samedi 24 août de 9h à 13h
durant la fête villageoise,

Venez dans les rues du village de Lamboing pour troquer tous vos jouets ou vêtements que vous n'utilisez plus!

Si vous n'avez pas trouvé preneur pour vos biens, un espace de don pour jouets et vêtements pour l'association Go ETT sera disponible.

Go ETT prépare quelques surprises pour les enfants. Alors n'hésitez pas à venir!

Go ETT vient en aide aux personnes en difficulté au Moyen Orient, dans les pays du Golf et en Europe pour donner de l'espérance et une vie meilleure. (www.go-ett.com)

Emplacement gratuit pour tous!

Aucune inscription nécessaire.

Vous avez des questions? N'hésitez pas à prendre contact: chloe.imer@gmail.com / 032 940 70 17

En cas de mauvais temps, le troc se fera dans la salle communale du Cheval Blanc.

Les enfants sont sous la responsabilité des parents. L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Un village en musique

Programme des festivités

VENDREDI 23.08.24

18h30 Ouverture et cérémonie officielle

19h30 Concert du groupe Crazy Pony

SAMEDI 24.08.24

9h à 13h Marché artisanal et troc à jouets et vêtements

9h à 14h Portes ouvertes entreprise Carnal & fils

Dès 9h Portes ouvertes de la Maison du Plateau (Plateau Vivant)

11h à 17h30 Grand bus de jeux avec animateurs

Dès 11h Animation musicale par Nicole Thomet

Dès 13h30 Animation musicale par Power Alps (VS)

17h30 Concert de la chorale Arc-en Ciel des enfants de l'école à journée continue

18h30 Spectacle de marionnettes par M. Clélin

20h Spectacle Katch Impro par la ligue LINE

DIMANCHE 25.08.24

10h Cérémonie œcuménique

11h30 Concert de Power Alps (VS)

14h30 Cortège

17h Spectacle de marionnettes par M. Clélin

18h Vente aux enchères

TOUT LE WEEK-END

Châteaux gonflables / stands nourritures et boissons / studio photo / animations musicales / Escape Game

Le dicastère des finances de la Commune Mixte De Plateau De Diesse

Recherche pour le 1^{er} octobre 2024 ou date à convenir et pour une durée indéterminée

son administrateur.trice
des finances à 80 - 100%

Champs d'activités

- Tenue et clôture de la comptabilité générale de la commune et établissement des états financiers
- Préparation du budget et de la planification financière, suivi et contrôle du budget et des investissements
- Gestion des paiements, des liquidités et des emprunts, suivi et contrôle des encaissements
- Suivi de la facturation des taxes, de la gestion des débiteurs et du contentieux
- Mise en place et gestion du Système de contrôle interne (SCI), d'indicateurs de pilotage et de statistiques
- Gestion du portefeuille d'assurances
- Suivi des relations financières avec le Canton (péréquation, subventions, etc) et la fiduciaire
- Appui au Conseil communal pour les études et travaux dans le domaine des finances
- Suppléance du Secrétaire communal

Formation et expérience

- Formation de cadre en administration communale (ou s'engager à suivre le cursus); le brevet fédéral constitue un atout

- Formation et expérience confirmée de comptable, idéalement dans une administration publique, ou formation jugée équivalente
- Maîtrise du MCH2
- Maîtrise des outils informatiques usuels et spécifiquement ceux liés au domaine de la comptabilité communale (ProConcept ERP)

Profil souhaité

- Aptitude à travailler de façon indépendante
- Sens de l'analyse, de l'organisation, de l'anticipation, de la confidentialité, de la précision, de l'exactitude
- Entrent auprès des tiers et de la population
- Esprit d'équipe avec les autorités et les collaborateurs

Classe de traitement: 20 sur l'échelle communale

Entrée en fonction: 1^{er} octobre 2024 ou date à convenir

Si vous remplissez toutes ces conditions, nous nous réjouissons alors de recevoir votre lettre de motivation avec la mention « postulation » et accompagnée des documents usuels à:

Commune Mixte De Plateau De Diesse

M. Daniel Hanser, resp. des ressources humaines

La Chaîne 2, 2515 Prêles

jusqu'au 15 septembre 2024

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la même adresse ou au no de tél. 032 315 70 70

Des documents supplémentaires et, notamment, le cahier des charges, peuvent être consultés sur notre site Internet:

www.leplateaudediesse.ch

La présente offre d'emploi est également proposée à l'interne



Nods

Place du Village 5 | 2518 Nods
www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit:

Août

Lundis	19, 26	8h à 12h
Samedis	24	8h à 12h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 17 août 2024 de 9h30 à 10h45 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

Plantation et élagage des arbres, haies vives, buissons et cultures agricoles le long des chemins du remaniement

- Profil d'espace libre

L'espace surplombant la chaussée des routes publiques, y compris la distance latérale au bord de la chaussée (largeur libre), doit être maintenu libre sur une hauteur de 4,50 m au moins.

- La largeur libre doit être de 0.50 m au moins.

Aux points dangereux, les arbres, haies vives, buissons, cultures maraîchères et agricoles (par exemple: le maïs et autres céréales) doivent être plantés à une distance suffisante par rapport à la chaussée, ceci pour éviter un élagage ou un fauchage prématuré.

Nous prions tous les propriétaires concernés d'effectuer l'élagage nécessaire

d'ici au 31 août 2024

Administration communale

Votations/Election du 22 septembre 2024

Composition des bureaux

Bureau de vote et de dépouillement

Présidence: Natacha Perrinjaquet

Membres: Isabelle Sauser

David Scemama

Maryline Scemama

July Schaffter

Membre suppléant: Jérôme Schaffter

Christian Schneider

Administration: Emanuel Schweizer

Conseil Communal

Election libre le 22 septembre 2024 pour 1 poste de conseiller(ère) communal(e) pour la législature 2022-2025

A la suite des élections communales du 9 juin dernier, un seul poste au Conseil communal a pu être repourvu. Un siège se trouve encore vacant et doit être repourvu par une élection aux urnes complémentaire.

Cette élection libre se tiendra le dimanche 22 septembre 2024, en même temps que les votations fédérales et cantonales.

Selon le règlement concernant les élections aux urnes, lorsqu'il n'y a pas assez de candidatures, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite.

Sont éligibles au Conseil communal les personnes jouissant du droit de vote dans la commune.

Est élue la personne qui recueille le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

Administration communale

Incinération des déchets en plein air

La loi sur la protection de l'environnement stipule qu'il est interdit d'incinérer les déchets ailleurs que dans une installation, à l'exception des déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins si leur incinération n'entraîne pas d'immissions excessives.

Dans la pratique, cela signifie que seuls des déchets naturels secs provenant des forêts, des champs et des jardins peuvent être brûlés, pour autant que le feu ne dégage que peu de fumée. Le dégagement de fumée ne devrait pas durer plus de 10 minutes. Cette durée correspond au laps de temps nécessaire jusqu'à ce que le feu se transforme en brasier. Lorsque le feu est vif, la combustion de la matière est totale et le dégagement de fumée n'est presque plus perceptible.

L'élimination des emballages ou autres déchets de ce type est proscrite.

Les contrevenants peuvent être dénoncés.

Conseil Communal

Ramassage du papier

Le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les

23 et 24 août 2024

A cet effet, une benne sera déposée à la déchetterie dès 8h.

Ce ramassage n'étant plus effectué par les élèves, nous prions chacun de bien vouloir apporter lui-même son papier jusqu'à la benne.

RAPPEL IMPORTANT: le papier doit être ficelé par paquets ou éventuellement mis dans des sacs papier dont les anses auront été préalablement retirées. Par sacs en papiers, il faut entendre les cabas en papier, mais pas les sacs pour les aliments des animaux qui sont totalement interdits. De plus en aucun cas il ne doit être emballé dans des sacs en plastique ou poubelles.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

Administration Communale

Taxe de séjour

Dans sa dernière séance, le Conseil communal a décidé de réadapter l'Ordonnance relative aux taxes de séjours.

En l'espèce, il a décrété que depuis le 1^{er} août 2024, la taxe de séjour passera de CHF 1.- à CHF 2.- et le forfait de CHF 50.- à CHF 70.-.

Nous vous remercions d'en prendre bonne note.
Conseil Communal

C'est la rentrée!

Société de gym de Nods

Reprise des cours dès le lundi 26 août 2024

ENFANTS			
1-2H	Mardi	17 h - 18 h	Laura Bühler 078 726 46 73
3-4H	Mardi	18 h - 19 h	Laura Bühler 078 726 46 73
5-6-7H	Jeudi	17 h 30 - 18 h 45	Chloé Pitussi 078 690 75 71
8-9-10-11H	Jeudi	18h45 - 20h	Christophe Lecomte 079 833 10 65
ADULTES			
Hommes	Lundi	19h30 - 21h30	André Sahli 079 351 85 76
Dames	Mardi	19h30 - 20h30	Francine Conrad 032 751 11 51
Actifs mixtes	Mercredi	19h30 - 21h30	Caroline et Stecy 079 196 70 30
Renforcement musculaire	Jeudi	20h - 21h	Claudine Fischer 078 823 17 73
Cours organisé avec la SDN membres FSG: 15.- / non membres: 18.- la leçon			

PAROISSES

PAROISSE RÉFORMÉE DE LA NEUVEVILLE

Vendredi 16 août

Dès 18h à Prêles, course de la solidarité.

Dimanche 18 août

Culte à 10h avec le pasteur John Ebbutt. Dernier culte « ordinaire » avant son culte d'adieu le 22 septembre. Apéritif. Sven Müller, orgue.

Dimanche 25 août

10h à Lamboing, célébration œcuménique dans le cadre de la fête villageoise sur le thème de la musique.

Mercredi 28 août

10h, salle Schwander, prière et partage biblique
14h30, reprise du chant à la maison de paroisse. Bienvenue à tous pour le plaisir de chanter en toute simplicité! Collation
Bonne reprise aux familles et au plaisir de se retrouver en ces jours de rentrée!

A votre service

Pasteurs: John Ebbutt: 032 751 28 57, 078 648 57 23, j.ebbutt@macquality.ch

Marie-Laure Krafft Golay, 032 315 11 53
Sara Holzmann, catéchète Cycle I, 079 654 63 58
Julien Neukomm, catéchète Cycle II, 078 632 92 49
Secrétariat: Sylvie Augier Rossé: 032 751 10 35
info@paref2520.ch

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet: www.paref2520.ch

KIRCHGEMEINDE PILGERWEG BIELERSEE

Sonntag, 18. August

11 Uhr, Berghütte Turnverein Twann, Spitzberg: Spitzberg-Gottesdienst mit Pfr. Peter von Salis und der Alphorn-Formation Jurablick (Bruno Steiner & Co). Anschliessend Apéro und Mittagessen mit dem Turnverein Twann.

Pikettdienst

16. bis 31. August: Pfr. Peter von Salis (Telefon 078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

PAROISSE CATHOLIQUE DE LA NEUVEVILLE

Messe dominicale

Dimanche 18 août, 10h, église Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville.

Dimanche 18 août, 10h, Messe de l'Assomption (F/I/E/D), église Sainte-Marie, Bienne.

Et si j'inscrivais mon enfant au caté?

Après les vacances d'été, à la rentrée scolaire, de nombreux enfants prendront le chemin de l'école pour la 1^{ère} fois. Le caté de l'Eglise catholique commence, lui aussi, dès la 3H, et plus tard aussi car c'est le cheminement de toute une vie... La catéchèse et une porte ouverte sur la vie. Les méthodes pédagogiques au caté ont profondément évolué. Désormais, il s'agit surtout de faire découvrir que la foi n'est pas seulement un savoir à apprendre, mais une façon de vivre avec le Christ, jour après jour. Bienvenue à votre enfant ou votre jeune, quel que soit son âge!

Renseignements et inscriptions

Unité pastorale Bienne-La Neuveville
Tél. 032 328 19 25
claudine.brumann@kathbielbienne.ch

Baptême des enfants en âge de scolarité

Votre enfant est en âge de scolarité et vous souhaiteriez qu'il soit baptisé? Un parcours de cheminement au baptême va débiter après les vacances d'automne.

Renseignements et inscriptions: 032 328 19 25 ou claudine.brumann@kathbielbienne.ch

Parcours confirmation La Neuveville

Samedi 24 août, de 10h à 12h30, grande salle paroissiale à La Neuveville.

Sortie des aînés pour notre UP à Notre-Dame du Vorbourg
Un magnifique programme attend les aînés de notre UP! Ils feront la même excursion, mais à une semaine d'intervalle.

Les aînés de La Neuveville et du Plateau de Diesse partiront le mercredi 11 septembre.

Départ: 8h15 de La Neuveville - devant la Poste. Retour: environ 18h. Merci aux personnes intéressées de s'inscrire jusqu'au 5 septembre, auprès du secrétariat: tél. 032 329 56 01 ou communaute.francophone@kathbielbienne.ch.

Les aînés de Bienne et de la communauté catholique des villages partiront, eux, le mercredi 18 septembre.

Départ: 8h15 de Bienne - Terminal des cars (derrière la gare CFF). Retour: environ 18h. Merci aux personnes intéressées de s'inscrire jusqu'au 11 septembre, auprès du secrétariat: tél. 032 329 56 01 ou communaute.francophone@kathbielbienne.ch.

Programme commun des sorties des aînés

A 9h: pause-café-croissant sur le trajet /
10h30: visite du Musée de la vie jurassienne - collection Chappuis-Fähndrich / 12.15: repas à Delémont (indiquer si intolérances alimentaires) /
15h30: accueil et célébration à la chapelle du Vorbourg /
17h: départ pour rentrer dans nos foyers respectifs.

Prix: CHF 40 par personne (CHF 70 pour un couple). A payer dans le car.

www.upbienne-laneuveville.ch

PAROISSE RÉFORMÉE DIESSE, LAMBOING, PRÊLES

Catéchisme

Les jeunes concernés par le catéchisme ont dû recevoir une invitation. Pour toutes questions, contactez Stéphane Rouèche au 079.429.02.80

Dimanche 18 août

Culte à l'église de Nods, 10h

Course de la Solidarité

13^e édition de la Course de la Solidarité, vendredi 16 août dès 17h, halle de sport de Prêles, infos et inscriptions sur www.coursedelasolidarite.ch

Recueillement

Jeudi 22 août, 13h30, église de Diesse, moment de prière et de partage

Fête villageoise Dimanche 25 août

Dimanche 25 août, célébration œcuménique de la fête villageoise, 10h00, salle du Cheval Blanc à Lamboing. Une célébration joyeuse sur le thème de la musique.

Contacts

Présidente: M^{me} Damara Röthlisberger, Les Tilleuls 6, 2516 Lamboing, 079 457 25 77
Pasteur: Stéphane Rouèche, Route de Prêles 11, 2517 Diesse, 079 429 02 80

PAROISSE DE NODS

Dimanche 18 août

10h, culte à Nods avec Sainte-Cène.

Dimanche 25 août

Culte à la fête villageoise à Lamboing.

Dimanche 1^{er} septembre

20h, culte à nods avec Sainte cène

Contacts

M. le Pasteur Marco Pedrolì est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email marco.pedroli@sunrise.ch
N'hésitez pas à le contacter!

Catéchète professionnelle

M^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58

Conseil de paroisse

M^{me} Liliane Darioly, Présidente, 032 751 53 58,
079 408 77 29, lilianedarioly@gmail.com

www.parefnods.ch

EGLISE EVANGÉLIQUE DE L'ABRI, LA NEUVEVILLE

Vous trouverez sur le site de l'Abri le programme des cultes et des autres activités.

www.labri.ch

Pasteurs

Didier Suter, Antony Geiser, Laurent Cuendet
(032/751 36 65) ou pasteur@labri.ch

Adresses utiles

SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE (SMAD) LA NEUVEVILLE - PLATEAU DE DIESSE

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

SERVICE TRANSPORTS CROIX-ROUGE TAVANNES

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements: lundi-vendredi de 8h30 à 11h30
Tél. 032 489 10 03

HOME MONTAGU ET FOYER DE JOUR

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile: tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE RÉFORMÉE

Nouveaux horaires: le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel: info@paref2520.ch
www.paroisse2520.ch

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

(rue des Mornets 15): ouvert mardi de 14h à 17h30.
La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact: Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12.
www.upbienne-laneuveville.ch

SERVICE DE L'EQUIPEMENT DE LA NEUVEVILLE

Service de garde, N° de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIÈRE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au vendredi: 9h-12h / 14h-17h et le samedi et dimanche de 9h-15h.
Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.
Courriel: info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

MUSÉE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouvert du 27 avril 2024 au 27 octobre 2024
Samedi et dimanche 14h30 à 17h30
Nouvelles expositions: La Vigne en Grand et Nos adieux au masque péruvien
Prolongation de l'exposition: Les Petites Annonces
www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

MUSÉE DE LA VIGNE DU LAC DE BIENNE, CHAVANNES / GLÉRÉSSE

Exposition: Le phylloxéra au lac de Bienne
Le musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 13h30 à 17h. Visites guidées et locations de salles sur demande.
Renseignements: Tél. 032 315 21 32
www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE

MUSÉE, LE LANDERON - MAI À NOVEMBRE,
Samedi-dimanche: 14h30-17h30, entrée libre, contribution appréciée. www.fhvl.ch.